

<https://www.pressegauche.org/Mesure-exceptionnelle-pour-les-EBP-La-FIPEQ-CSQ-salue-la-bonification-et>



**Mesure exceptionnelle pour  
les EBP - La FIPEQ-CSQ salue  
la bonification et demande  
l'intégration de tous les**



**enfants**

Date de mise en ligne : jeudi 4 juillet 2019

- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 4 juill. 2019 - La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) salue la bonification de la Mesure exceptionnelle pour les enfants ayant des besoins particuliers (EBP) annoncée par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe. Elle demande cependant d'assurer l'intégration de tous les enfants aux services éducatifs publics.**

Rappelons que la Mesure exceptionnelle améliorée viserait entre 700 et 800 enfants sur un total de 10 000 EBP. Elle s'adresse donc uniquement aux cas les plus lourds d'entre eux en leur offrant un accompagnement individualisé. « De nombreux cas ont fait la manchette au cours des derniers mois d'enfants qui sont exclus ou qui ne peuvent tout simplement pas intégrer un service éducatif à la petite enfance. L'annonce d'aujourd'hui permettra d'aider davantage d'enfants présentant des défis majeurs à l'intégration. Elle ne règlera cependant pas tous les problèmes puisqu'elle s'adresse à un nombre restreint d'enfants. Une réflexion doit débiter rapidement avec le ministère de la Famille et celui de la Santé et des services sociaux afin d'assurer d'intégrer tous les enfants, peu importe leur défi », explique la présidente de la FIPEQ CSQ, Valérie Grenon.

### **Davantage de flexibilité**

Concernant l'annonce d'aujourd'hui, la FIPEQ-CSQ souligne qu'un premier pas a été effectué en permettant de soumettre des demandes pour la Mesure exceptionnelle deux fois par année, plutôt qu'une fois. « Nous sommes d'avis que ce correctif vient améliorer l'équité dans le réseau. Pourquoi un enfant qui reçoit une recommandation d'un professionnel en décembre devrait attendre en septembre pour avoir une ressource additionnelle ? Nous aurions souhaité de permettre le dépôt de demandes à tout moment, mais l'annonce d'aujourd'hui est assurément un pas dans la bonne direction », reconnaît Mme Grenon.

### **Soutenir le personnel**

La FIPEQ-CSQ se réjouit également du passage de six à huit heures par jour pour le soutien individualisé pour les enfants bénéficiant de la Mesure exceptionnelle. « En plus d'offrir un meilleur soutien à nos membres, nous sommes d'avis que cette bonification facilitera le recrutement de personnel puisqu'il sera désormais possible d'offrir un poste à temps complet pour un enfant », souligne Mme Grenon.

La FIPEQ-CSQ demande cependant au ministère davantage de redditions de compte de la part des CPE concernant l'utilisation de ces sommes. « Les sommes de cette mesure devraient servir exclusivement à l'enfant qui la reçoit. Pour pallier à un financement déficient, certains CPE utilisent ces sommes pour l'embauche de personnel qui peut servir pour des enfants qui n'ont pas de Mesure exceptionnelle. Nous demandons au ministère de la Famille d'être vigilant », termine Mme Grenon.